

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 5

VOTES : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019**

N° 2019/5/18

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre du mois de septembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'Espinasses, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 18 septembre 2019.

### Présents :

ACHARD Liliane, ALLARD-LATOUR Bernard, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BEYNET Marc, BONNAFFOUX Joël, BONNET Jean-Pierre, BONJOUR Dominique, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DUBOS Alain, FACHE Valérie, FAURE Joseph, JACOB Stéphane, JAUSSAUD Yves, JOUSSELME Rose-Marie, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PERNIN Patrick, RAMBAUD Michel, ROMANO Pierre, SARLIN José, SEIMANDO Mylène et TOUCHE Mireille.

### Absents excusés :

Mesdames et Messieurs AUBIN Daniel, BERNARD-REYMOND Jean, BOURGADE Béatrice, BREARD J. Philippe, DE SANTINI Alain, MICHEL Alain, SAUNIER Clémence, VANDENABEELE Magali.

### Procurations :

M. BERNARD-REYMOND Jean donne procuration à Mme JOUSSELME Rose-Marie ;  
Mme BOURGADE Béatrice donne procuration à M. CESTER Francis ;  
M. BREARD J. Philippe donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène ;  
M. DE SANTINI Alain donne procuration à BONNET Jean-Pierre ;  
Mme VANDENABEELE Magali donne procuration à Mme BAILLE Juliette.

Madame SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

**Objet : Opération - Création d'un réseau de collecte hameau du Grand Larra / Avenant n°1 (Lot n°1 AMCV) et création d'une STEP au hameau du Grand Larra / Avenant n°1 (Lot n°2 ABRACHY)**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) est maître d'ouvrage pour l'opération suivante : « création d'un réseau de collecte du hameau du Grand Larra et création d'une station d'épuration au hameau du Grand Larra à La Bâtie-Vieille ».

Deux avenants en plus-value doivent être passés pour les lots 1 et 2 afin de régulariser le montant des travaux entre le marché initial et les travaux réellement effectués.

Les principaux postes modifiés pour le lot 1 concernent les travaux supplémentaires effectués en raison de la sur profondeur des réseaux. La plus-value s'élève à 16 115,90 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 178 070,00 € HT.

Pour le lot 2, les modifications concernent principalement les surplus de matériaux utilisés. La plus-value s'élève à 6 216,75 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 136 136,25 € HT.

Monsieur le président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer les pièces correspondantes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'exposé du Président ;
- Valide les avenants présentés ;
- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°1 avec l'entreprise AMCV (810 av François Mitterrand, 05230 LA BATIE-NEUVE) ;
- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°2 avec l'entreprise ABRACHY (9 Bis Avenue de Provence, 05130 TALLARD).

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 25 septembre 2019  
Et de la publication, le 30 septembre 2019

Monsieur le président,  
Joël BONNAFFOUX.

  


*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*